



Le 4 Mai 2020

COMMUNIQUE CGT

Le 1^{er} Ministre a confirmé, ce Mardi 28 Avril, la réouverture des écoles dès le 11 Mai dans le cadre du déconfinement. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, le gouvernement va à l'encontre des préconisations de l'avis du Conseil Scientifique et de l'INSERM.

Au moment où l'hôpital Necker de Paris alerte sur l'apparition d'une maladie rare en Europe, que le Ministre de la Santé a annoncé le Mercredi 29 Avril qu'en France on compte une quinzaine de cas en région parisienne et que ces signalements sont à prendre très au sérieux car cette apparition de ces cas en pleine épidémie interroge sur un possible lien entre les symptômes et le COVID 19.

Cette volonté d'imposer la réouverture, ne serait-elle faite que pour des raisons pédagogiques et sociales ? Mais qui peut encore croire à cette fable.

Les lycées ne rouvriront pas avant début Juin, les collégiens en classe de 4^{ème} et 3^{ème}, il y a aucune information sur leurs dates de reprise, doit-on comprendre que les difficultés sociales et le décrochage pédagogique s'arrêtent dès 14 ans ?

Le 1^{er} Ministre avec ses effets d'annonces, laisse les collectivités territoriales gérées avec souplesse et comme ils peuvent avec les moyens dont ils disposent sans aucune aide de l'état.

Ce dernier n'a livré quasiment aucune information sur les moyens permettant une réouverture sans mettre en danger les élèves, leurs familles, les personnels de la collectivité et de l'éducation nationale mise à part le port obligatoire du masque pour le personnel.

Ce que nous savons c'est que dans les écoles le nombre d'élèves est limité à 15 maximum par classes et en crèche 10 enfants. Par contre pas de préconisations pour les enfants qui seront accueillis en centre aéré et qui seront entre 300 et 350. Même si le maître-mot du gouvernement envers les Maires c'est « *la souplesse* », les élus doivent gérer l'accueil des enfants, les protocoles adaptés, la protection des salariés, le temps de travail, les autorisations spéciales d'absences (ASA)....

Tout cela n'est pas acceptable pour la CGT. Nous demandons un temps de réflexion nécessaire puisque le Maire a interrogé, le Ministre, le Préfet, l'Inspecteur de l'Académie sans avoir plus de précision sur cette réouverture. De plus lorsque Madame la Directrice Générale déclare en pleine instance du CHSCT « *de toute façon à la reprise le 11 Mai, il y aura des loupes* », comment pouvons-nous être d'accord ?

Le gouvernement renvoie aux collectivités la responsabilité de la mise en œuvre d'une reprise dans des conditions acceptables ce qui pourrait engager la responsabilité de Mr le Maire.

L'école n'est pas une garderie, nous sommes dans un déconfinement économique !!!

La CGT des Territoriaux de Rouen a envoyé plus de 100 questions à l'administration sur cette reprise progressive qui pour une majorité est restée sans réponse ou avec des réponses très vagues.

Pour conclure, nous allons vous faire une synthèse des annonces et des décisions prises par l'administration durant les 2 CHSCT cette semaine :

-le Maire propose des groupes de 15 élèves par classe (comment vont-ils être choisis ?, même question pour les crèches limitées à 10) qui seront pour un groupe à l'école les Lundi et Jeudi puis les Mardi et Vendredi à leur domicile et pour l'autre groupe les Mardi et Vendredi à l'école et les Lundi et Jeudi à leur domicile. Ce qui fera au total 3500 enfants dans les écoles au lieu de 7000 en temps normal pour 28 jours restants d'école. Entre 300 et 350 enfants seront présents dans les centres de loisirs, les mercredis et durant ces temps de retour à la maison, ce qui engendre un recrutement de personnel. Pour le temps du midi dans les écoles, il y aura des plateaux froids avec des couverts jetables ce qui limitera les tâches pour les responsables d'office. Les horaires vont être étendus et les repas selon la configuration des écoles seront pris dans les classes ou dans les réfectoires. Pour les dortoirs le nombre limité d'enfants va favoriser la distance entre eux.

-30 000 masques en tissus lavables ont été commandés, ce qui correspond à 10 masques par agent qui seront retirés dans vos directions, 6 000 masques arriveront avant le 11 mai et le reste on ne sait pas quand. Le kit permet un usage sur 20 semaines de travail à temps plein. Ils ont été testés par la Direction Générale de l'Armement et ont été sélectionnés par l'équipe prévention.

-le port du masque sera obligatoire dans la collectivité, il n'y aura pas de gants car le médecin de prévention ne le recommande pas, par contre le lavage des mains est obligatoire et indispensable.

-le télétravail est à poursuivre, l'administration réfléchit sur un télétravail dégradé, par roulement notamment dans les directions qui le permettent.

-éviter les réunions et les rassemblements de personnes dans des espaces réduits, privilégier les bureaux individuels en répartissant les salariés présents, favoriser la communication par courrier électronique, téléphone, audioconférence ou visioconférence.

-pour les agents ne pouvant pas télétravailler, poursuivre et encourager les horaires décalés. Il y aura une souplesse pour échelonner la durée du travail pour éviter le flux important dans les transports en communs mais également dans les vestiaires et réfectoires.

-l'administration respectera les consignes du Haut Conseil de la Santé Publique pour l'usage des produits d'entretien dans les locaux, avec la mise en place de protocoles adaptés dans toutes les directions.

-pour les agents vulnérables ou à risque, dans le contexte de la pandémie de COVID 19 : une procédure sera rapidement communiquée, renvoyant (sauf pour les agents en Affection Longue Durée, pouvant passer par le site AMELI.FR) vers le médecin traitant, puis l'analyse du médecin de prévention qui déterminera si la reprise éventuelle de l'agent est possible. En termes de rémunération d'un agent qui serait dans l'impossibilité de reprendre, la collectivité appliquera le cadrage juridique national. Une procédure similaire sera proposée pour les agents partageant le foyer d'une personne dont la fragilité de santé est reconnue. Pour les agents assurant la garde de leurs enfants, une attestation sera demandée pour permettre le traitement administratif adapté.

Pour les autres directions et les services, des protocoles adaptés sont rédigés et vont être proposés mercredi prochain aux organisations syndicales. Pour le DMP, une partie de la DLA et DVS, pas de réouverture le 11, puisque toutes les manifestations ont été annulées, il n'y a pas de gestion des salles et pas de réouverture des gymnases et piscines. Il y aura une possibilité de rouvrir les parcs et jardins. **Nous restons très attentifs aux réponses qui seront apportées dans les jours prochains.**